

ACRYL MAT INTER-EXTER



Intérieur/Extérieur

DESCRIPTION

Peinture de finition mate à base de copolymère acrylique en phase aqueuse.

DESTINATION

Peinture conçue pour murs et plafonds intérieurs et pour le ravalement de façade.

PROPRIETES

- Bon pouvoir couvrant et garnissant
- Excellente résistance à la saponification
- Très bonne perméabilité à la vapeur d'eau
- Bonne tenue aux UV
- Séchage rapide

Classement AFNOR :
NFT 36 005 Famille I Classe 7b2.
NF EN 1062-1 : G3, E3, S1, V2, W3, A0, C0
XP T 34-722 : D2

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Aspect en pot	: Liquide onctueux.
Aspect du film	: Mat.
Masse volumique	: 1.55 +/- 0,05 Kg/l.
Extrait sec	: En poids: 63 +/- 2% en volume: 42 +/- 2%.
COV (directive 2004/42/CE)	: Valeur limite UE pour ce produit (cat. A/a): 30 g/l (2010). Ce produit contient au maximum 1 g/l de COV.
Point éclair	: Non concerné.
Brillant Spéculaire à 60°	: <10.
Rendement	: 7 à 9 m ² /l selon la nature des fonds et le mode d'application.
Séchage (20°C - 65%HR)	: Sec 1 h.
Recouvrable	: 4 h.
Teintes	: Blanc et bases à teinter.
Stockage	: 1 an en emballage plein et fermé à l'abri du gel et des fortes chaleurs.
Conditionnement	: 15 L et 5L.

Préparation des fonds:

La qualité et la préparation des fonds seront conformes au DTU 59-1.

INTERIEUR

- Les anciennes peintures mates ou plaques de plâtres cartonnées, enduits divers, carreaux de plâtre : ponçage dépoussiérage soigné, application d'une couche de **NEBRASKA ACRYL IMPRESSION OU NEBRASKA HYDRO IMPRESSION**.

EXTERIEUR

- Sur les supports tels que béton, enduit au mortier de liant hydraulique, enduits minéraux, plâtre, anciennes peintures ou revêtements en bon état et compatibles, appliquer une couche de **NEBRASKA ACRYL MAT INTER-EXTER** diluée à 10 % d'eau.
- Sur les supports poreux, appliquer au préalable un fixateur solvanté.

Application:

Conditions d'application : DTU 59.1.
Matériel d'application : Brosse synthétique, Rouleau polyamide texturé / microfibres 12-14mm pour l'intérieur, rouleau façade 18-20 mm pour l'extérieur, pistolet.
Nettoyage du matériel : Eau.
Diluant : Eau.
Dilution : Prêt à l'emploi. En cas d'application au pistolet, diluer à 5% d'eau.

SYSTEME D'APPLICATION

Support	Impression	Finition
Enduits au mortier de liant hydraulique, enduits de dégrossissage ou de lissage, plaques de plâtre à épiderme cartonné	NEBRASKA ACRYL IMPRESSION OU NEBRASKA HYDRO IMPRESSION	1 à 2 couches NEBRASKA ACRYL MAT INTER-EXTER
Supports béton, enduit au mortier de liant hydraulique, enduits minéraux, plâtre, anciennes peintures ou revêtements en bon état et compatibles	NEBRASKA ACRYL MAT INTER-EXTER diluée 10 % d'eau	

HYGIENE ET SECURITE

Consulter la fiche de données de sécurité.

FICHE TECHNIQUE – Janvier 2016 annule et remplace toute fiche antérieure.

Les données physico-chimiques données dans cette fiche sont valables pour le produit blanc.
La valeur de COV indiquée représente la valeur du produit prêt à l'emploi, après mise à la teinte, dilution avec les produits de notre gamme. En aucun cas, elle ne peut engager notre responsabilité sur des mélanges qui seraient faits avec d'autres produits commerciaux, pour lesquels nous ne connaissons pas la réelle teneur en COV.
La présente fiche technique a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles. Nous invitons notre clientèle à vérifier l'adaptation du produit à la nature et à l'état des fonds et à procéder à des essais représentatifs. Il appartient à notre clientèle de vérifier que la présente fiche n'a pas été remplacée ou modifiée par une édition plus récente.

GESTION DES DECHETS

Les outils seront nettoyés immédiatement après usage avec de l'eau. Protégeons l'environnement.
- Laver soigneusement le matériel après utilisation. Le rincer avec très peu d'eau dans un récipient, laisser cette eau s'évaporer. Le résidu sec peut alors être jeté à la poubelle.
- Bien essuyer le matériel. Bien refermer l'emballage après usage. Veillez à déposer votre emballage vide dans une déchetterie. Ne pas jeter les résidus à l'égout.
Les déchets ne doivent être ni abandonnés, ni brûlés à l'air libre, ni rejetés dans le milieu naturel ou dans le réseau d'assainissement ou les ordures ménagères. Renseignez vous auprès de vos autorités locales pour connaître les modalités d'élimination et de collecte.